

Bryan T. McNulty, LL.B., B.B.A, T.E.P.
Consultant en planification fiscale et successorale

Bryan travaille dans le secteur de l'assurance vie depuis 2010 et s'est joint à l'Équitable en 2017. Il possède plus de 25 ans d'expérience en planification fiscale et successorale auprès de propriétaires d'entreprise et de particuliers à valeur nette élevée.

Bryan élabore et met en œuvre des stratégies de planification successorale et fiscale avancées. Il collabore avec des conseillers, des comptables et des avocats pour offrir des services à valeur ajoutée à un groupe choisi de clients sur les marchés des entreprises et des clients fortunés.



Avant de travailler dans le secteur de l'assurance vie, Bryan était avocat en droit fiscal, chef du groupe de droit fiscal, et membre du groupe de testaments, successions et fiducies du plus grand cabinet d'avocats de la région de Peel. Auparavant, Bryan a passé plus de 11 ans dans un grand cabinet d'experts-comptables offrant des conseils en planification fiscale et successorale à des particuliers à valeur nette élevée.

Dans le cadre des deux postes qu'il a occupés antérieurement, Bryan conseillait ses clients et leur famille sur la relève d'entreprise, la réduction d'impôt et la planification successorale. Il a rédigé des testaments et mis sur pied des fiducies familiales pour aider sa clientèle à atteindre ses objectifs. Il se spécialise aussi dans la planification successorale transfrontalière Canada et États-Unis pour les citoyens américains et les particuliers qui détiennent des biens aux États-Unis.

Admis au barreau de l'Ontario en 1997, Bryan est diplômé de la faculté de droit Osgoode Hall et de l'Université Wilfrid Laurier. Il est membre de la *Society of Trust and Estate Practitioners* (STEP) et membre du comité des associés de l'Association de planification fiscale et financière (APFF). Bryan a aussi siégé au conseil d'administration à la fois du *Estate Planning Council* de Mississauga et de la direction de Toronto de la STEP.

Bryan a prononcé des conférences au Barreau du Haut-Canada (maintenant Barreau de l'Ontario), à l'Association du Barreau de l'Ontario, à l'APFF, à la STEP et à l'Institut canadien des comptables agréés. Il a enseigné la fiscalité à l'école de comptabilité dirigée par l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, et il a rédigé des articles dans la publication *Faits saillants en fiscalité canadienne*.